



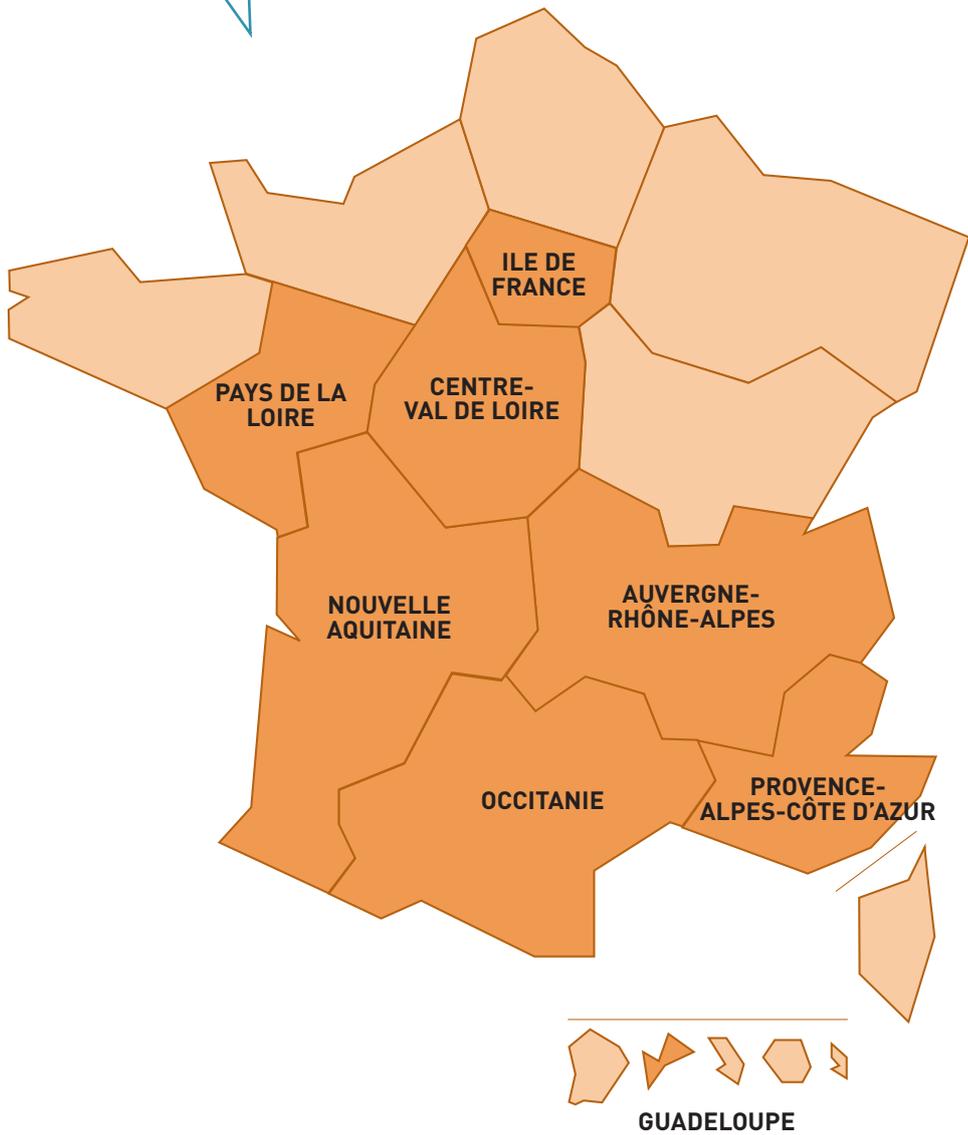
**ARGUMENTAIRE
À DESTINATION
DU RÉSEAU CAUE**

TRAME VERTE ET BLEUE, BIODIVERSITÉ...

RÔLE ET ATOUTS DES CAUE

**partager l'expérience de l'AMI
pour aller plus loin et plus nombreux**

Les huit lauréats de l'AMI TVB



Propos liminaires

Un AMI qui a fait du bien



ACE/URCAUE Nouvelle Aquitaine

Derrière les termes de biodiversité et de trame verte et bleue (TVB) se cache la promesse d'une nature plus présente aux échelles régionales, locales et à la parcelle. **L'appel à manifestation d'intérêt « Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale »** a permis à huit équipes de CAUE et leurs partenaires d'explorer une meilleure prise en compte et préservation de la biodiversité dans les projets et opérations d'aménagement et dans les documents d'urbanisme, à travers plusieurs actions.

Cette AMI a été lancée en juillet 2016 par la FNCAUE avec le soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTE) et de Régions de France. L'Agence française pour la biodiversité (AFB), créée en janvier 2017, a rejoint cette initiative.

L'objectif de cet AMI était d'impulser ou de consolider des stratégies concrètes de mise en œuvre de la TVB au niveau local, dans les documents d'urbanisme et de planification, et sur le terrain, en renforçant les synergies et les passerelles entre les politiques d'aménagement, d'urbanisme, de biodiversité et de paysages.

Mais cet AMI n'est pas arrivé par hasard. La préoccupation environnementale est inscrite dans les missions du CAUE. Progressivement, les métiers de paysagistes — et, dans une moindre importance,

d'écologues — sont montés en puissance dans le réseau. Celui-ci a déployé une offre de services autour du paysage, de la nature, des espaces sensibles qui a bénéficié autant aux politiques publiques locales qu'à l'éducation du grand public.

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est venue affirmer la compétence paysage en introduisant le terme dans l'article 7 de la loi sur l'architecture, socle des CAUE.

C'est pourquoi, si spontanément il y eut au début quelques hésitations à investir le sujet de la biodiversité à travers cet AMI, la légitimité et la ressource humaine étaient effectivement présentes pour investir ce domaine.

Ce livret est destiné à l'usage exclusif des CAUE. Il ambitionne de **transmettre les acquis de cette expérience et des clés pour avancer.**

Des demandes s'expriment sur le terrain, dans les politiques publiques nationales depuis une dizaine d'années et les stratégies gouvernementales; nous repérons des besoins.

Ce document éclaire également les limites de nos engagements possibles. Il marque une responsabilité nouvelle, partie prenante de la qualité du cadre de vie à laquelle le réseau des CAUE travaille quotidiennement.



A lire ou relire (en ligne) :

Les fiches par territoire : <http://www.fncaue.com/retour-seminaire-trame-verte-bleue/>

Actes du séminaire TVB : http://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2018/02/FNCAUE_actes_seminaire_TV_B_2018_light.compressed.pdf

1. L'AMI – RAPPELS ET RÉSULTATS



Le défi initial : les attentes des partenaires

Depuis plusieurs années, le contexte législatif et réglementaire, ainsi que l'implication croissante des acteurs publics et parapublics dans le champ de la biodiversité témoignent d'une période de transition favorable à l'élaboration de stratégie territoriale de reconquête de la biodiversité. Après l'adoption de 20 SRCE¹ fin 2015, leurs mises en œuvre constitue la pierre angulaire de la démarche Trame verte et bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, nationale, transfrontalière). **Les futurs Sradet²** (schémas régionaux d'aménagement durable et d'égalité des territoires), absorberont les documents sectoriels régionaux, dont les SRCE.

Pour le ministère, la mise en œuvre des SRCE et leurs déclinaisons locales constituent une priorité dans ce contexte de répartition des compétences sur la biodiversité, de promulgation prochaine du projet de loi biodiversité, de la création de l'AFB et des ARB. Et ce, dans la perspective des Sradet.

Pour les régions et Régions de France, cet AMI répond à la nécessité de partenariats avec les acteurs du territoire régional, en particulier avec les EPCI (établissements de coopération intercommunale), permettant la complémentarité des leviers techniques et financiers mobilisables pour la mise en œuvre de la TVB. Elles estiment que la complémentarité des compétences et la mise en place d'un dialogue territorial renforcé sur la mise en œuvre des SRCE est à même de faciliter l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes à la reconquête de la biodiversité.

Quelles ont été les motivations premières des CAUE et URCAUE à répondre à cet AMI ?

Plusieurs CAUE disposaient d'un historique sur le sujet. C'est le cas du CAUE de Dordogne et de ceux de l'ancienne région Occitanie, impliqués depuis plusieurs années dans le dispositif ACE³ (Assistance continuïtés écologiques). Les CAUE de l'ex-région Rhône-Alpes étaient, quant à eux, engagés depuis 2015 dans un projet avec le conseil régional et la Dreal sur « la

trame verte et bleue urbaine et périurbaine ». Le CAUE de l'Essonne s'était lui investi en 2016 dans un cycle d'ateliers sur « La biodiversité comme opportunité pour vos projets - Comment appliquer le SRCE à votre territoire ? » à destination des collectivités.

D'autres ont saisi cette opportunité pour approfondir ce champ d'intervention. C'est le cas notamment des CAUE du Centre Val de Loire et de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui se sont appuyés sur des travaux et initiatives passés pour travailler sur « biodiversité et agriculture », « TVB et infrastructures », « paysages, biodiversité et eau »...

Des résultats concrets et reconnus

L'objectif de cet AMI était notamment de tester ou d'expérimenter de nouvelles démarches de construction du projet territorial, en amont des documents d'urbanisme ou de projets opérationnels que l'opposabilité des SRCE prévoit actuellement.

Près d'une quarantaine de CAUE avec leurs unions régionales se sont engagés dans ces démarches. Le service public que représente le réseau des CAUE a gagné en visibilité sur ce sujet auprès des collectivités locales (bloc local et Régions pour l'essentiel), auprès des services déconcentrés de l'État, des associations et des chercheurs.

La richesse des partenariats noués localement témoigne de la diversité des actions mises en œuvre : Agence de l'eau, chambres d'agriculture, PNR, syndicat mixte de pays, associations de défense de l'environnement, CPIE, universitaires et chercheurs...

L'action des CAUE et de leurs partenaires locaux a pris des formes multiples : des journées de sensibilisation, des formations, des séminaires d'échanges, des cafés-débats, des visites de terrains... Un public varié en a bénéficié : élus, techniciens, professionnels du cadre de vie, réseaux associatifs... aux échelles communales, intercommunales et régionales.

Des guides, des films, des expositions itinérantes... ont été réalisés.

La contribution des CAUE à cette ambition nationale de préserver la biodiversité, se traduit sur le terrain par un rôle de fédérateur d'acteurs, de compétences, d'animateur, de médiateur entre différentes parties-prenantes et échelons territoriaux.

Les équipes lauréates ont su être des lieux de dialogue et de construction autour d'une problématique qui touche autant à la science, la technique, l'aménagement qu'à l'humain.

Les CAUE ont en outre apporté leur expertise en matière de paysage, d'environnement et d'urbanisme dans le cadre de projets globaux et intégrés.

1. Initiés par la loi portant Engagement national pour l'environnement de juillet 2010 (art. 121)

2. Introduits par la loi NOTRe/Nouvelle organisation territoriale de la République du 8 août 2015

3. Le dispositif ACE consiste en un accompagnement des collectivités porteuses de PLU ou de Scot. Il permet de prendre en compte les continuités écologiques et la biodiversité dans les projets de planification tout en veillant à la cohérence à l'échelle régionale.



CAUE de l'Ariège



CAUE de l'Hérault



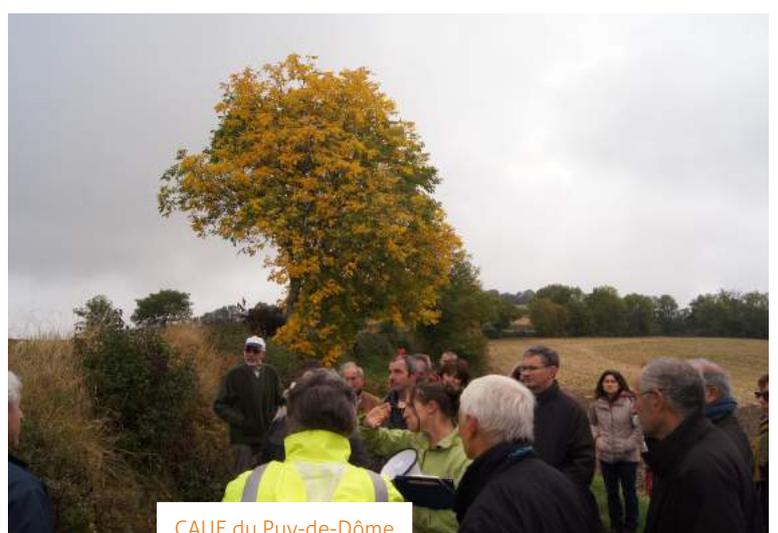
CAUE de la Guadeloupe



CAUE du Val-de-Marne



CAUE de la Haute-Vienne



CAUE du Puy-de-Dôme

2. PARTAGER LES ENSEIGNEMENTS



DES BÉNÉFICES DE L'AMI

Quelques avancées notables sont mises en avant et partagées entre les CAUE de l'AMI.

- **Des bénéfices en cascade.** La plupart des CAUE participant à l'AMI ont identifié que ce travail a fait surgir d'autres projets, d'autres partenariats (avec la chambre d'agriculture, la Fédération de la chasse...) qui n'auraient pas eu lieu autrement. Les élus, quant à eux, se sont réapproprié la question de la nature. Ils ont pu « dédramatiser » l'approche trame verte et bleue : d'une situation perçue comme contraignante a pu surgir une volonté d'agir. L'AMI a permis aux CAUE d'être vus comme des « offreurs de solutions concrètes ».

- **Une ouverture au monde de la recherche.** Plusieurs CAUE ont pu à cette occasion enclencher ou poursuivre des collaborations avec le monde académique. Des alliances avec des équipes de recherche peuvent enrichir les méthodes et démarches et alimenter d'autres projets connexes.

- **Un partenaire qui compte.** Depuis l'AMI, le réseau des CAUE est mieux identifié par les partenaires nationaux de la biodiversité (AFB, ministère...) comme un relais de terrain, avec des équipes pluridisciplinaires actives sur le sujet. Il l'est également par des partenaires régionaux ou supra-régionaux : régions, Dreal, ARB ou future ARB, agences de l'eau, délégations régionales de réseaux associatifs...

- **Une appropriation rapide du sujet.** L'AMI et son calendrier ont permis aux CAUE de s'acculturer très rapidement au sujet de la biodiversité, d'acquérir en peu de temps une compétence nouvelle qu'il conviendra de renforcer.

- **De l'énergie.** L'AMI a insufflé de l'énergie et de l'émulation entre les CAUE participants et entre les CAUE et les URCAUE, enrichissant le cercle des compétences (tous les CAUE ne comptent pas un écologue parmi eux).

- **Cohérence du réseau.** L'AMI contribue à la cohérence des différents échelons du réseau, avec une bonne articulation et des échanges entre les CAUE (dans et en dehors de équipes), les Unions régionales et la Fédération nationale des CAUE.

- **Biodiversité & TVB : atouts des CAUE.** Si ce terme passant des milieux scientifiques à celui des politiques publiques a gagné en notoriété, il a aussi perdu

en lisibilité. Nombre de procédures et dispositifs s'en sont emparés ces dernières années au risque parfois de le rendre obscur voire complexe.

De nombreux acteurs œuvrent à la préservation de la biodiversité. Toutefois, ils n'ont pas nécessairement individuellement de prise et de compétences transversales sur le renforcement des continuités écologiques et sur la fragmentation des espaces et des habitats naturels.

Les CAUE disposent d'une vision globale, alliant bâti, urbanisme, paysages et politiques territoriales.

Les CAUE participants à l'AMI ont mis en exergue des atouts pour intervenir sur le sujet de la biodiversité et celui de la trame verte et bleue liés à leur positionnement dans le département et à leurs compétences pointues sur d'autres sujets connexes.

- **Neutralité.** Les équipes du CAUE ne font montre d'aucun militantisme. Ils n'ont aucun parti pris initial. Sur un sujet tel que la biodiversité, cette approche tempérée et objective constituent un point fort.

- **Sur le terrain.** L'organisation des CAUE en fait un réseau privilégié de proximité avec les élus et les acteurs locaux. L'AMI a permis de conforter les démarches qui privilégient le concret, qui partent du lieu pour aller vers les actions et la mise en œuvre de stratégies plus élaborées.

Les élus, les habitants, les usagers... doivent pouvoir « voir, entendre, toucher, sentir, expérimenter physiquement la biodiversité ». La trame verte et bleue « c'est également leur quotidien ».

C'est sur site que les CAUE peut proposer des actions créatives qui « bousculent et font basculer les gens » : immersion au cœur de la trame verte et bleue, arpentage et carte sensible, transformation éphémère d'un site artificialisé, balades sonores, ateliers de croquis... Les équipes du CAUE rendent ces thématiques tangibles auprès des élus, les confrontent « aux réalités du terrain » et aux obligations issues des textes législatifs et réglementaires pour les aider dans la prise de décision et les arbitrages politiques.

- **Un pas de côté.** L'abandon – provisoire – des termes « Trame verte et bleue » et « biodiversité » pour entamer les échanges avec les acteurs, au profit des questions concernant directement le territoire est bénéfique au projet. Par exemple, prendre conscience des haies comme éléments identitaires du territoire avant d'amener peu à peu les enjeux de restauration du bocage et la prise en compte de la biodiversité (favoriser la biodiversité sans en parler directement).

• **Démarche et gestion intégrée.** Les CAUE décloisonnent les compétences et savoir-faire, des acteurs et parties prenantes. Ils ne sont pas spécialistes de la biodiversité, mais sont en mesure de l'intégrer dans l'ensemble des projets opérationnels et dans les documents de planification (PLU, Scot...). Ils disposent des compétences et expertises pour associer le champ de la biodiversité à d'autres thématiques (paysage, agriculture, climat et risques...), voire « de la faire venir là où on ne l'attend pas ». Les CAUE appréhendent un territoire comme une entité intègre et cohérente. La biodiversité ne saurait être abordée sous le seul angle de la nature ou de l'aménagement par exemple. En ce sens, c'est un « fil conducteur » utile aux CAUE pour exercer leur rôle d'intégrateur.

• **Médiation, animation et transversalité.** Le CAUE est habitué à faire travailler ensemble différents experts du territoire et acteurs compétents (LPO, Conservatoire botanique, PNR, CPIE...), différents métiers (paysagistes, urbanistes, architectes, voire sociologues, écologues ou géographes dans un cercle élargi...), à « les mettre en valeur dans des projets communs ». La trame verte et bleue constitue un domaine qu'on ne peut aborder que dans le cadre d'une vision et d'une démarche globale et complète. C'est en invitant tout le monde autour de la table qu'il est possible de faire aboutir les projets. Le positionnement « généraliste » du CAUE a l'avantage, par rapport à une approche pointue, de « poser les bonnes questions et d'être inventifs dans les pratiques et les manières d'aborder les sujets ».

Grâce à leur culture multi-partenariale et leurs contacts avec d'autres acteurs locaux, les CAUE transforment une information ou une exigence légale « en un message audible pour le territoire ». Le CAUE est considéré comme « faisant partie de la solution ».

• **Une approche souple.** La biodiversité a l'avantage notable de permettre de s'échapper des formes de projets prédéfinis ou de la planification « parfois aride », de préférer la souplesse de l'intelligence collective plutôt que la rigidité des dispositifs et procédures.

• **Compétence paysage, levier de l'action.** Dans le cadre de cet AMI, le paysage a été l'un des supports privilégiés pour la compréhension des enjeux liés à la biodiversité et à la TVB. Il constitue un média tangible pour construire localement des stratégies dans ce domaine. Il favorise la prise de conscience des acteurs locaux – élus et techniciens – et permet d'ancrer des politiques de biodiversité. L'approche paysagère (ou éco-paysagère) permet d'approcher le territoire vécu, le territoire perçu, ses transformations dans le temps et les interactions entre les activités humaines (urbanisation, transports et déplacement, agriculture et élevage...) et le milieu physique (géologie, topographie, climat...).

La compétence paysage des CAUE a été fortement mobilisée. Le réseau compte quelque 120 paysagistes

• **Capacité de travail à l'échelle régionale.** L'organisation de CAUE à l'échelle régionale représente un plus. La loi biodiversité d'août 2016 réorganise la gouvernance de la biodiversité au niveau national et régional et prévoit l'élaboration de stratégies régionales de la biodiversité (SRB). Elle permet la création, conjointement par les Régions et l'AFB, d'Agences régionales de biodiversité (ARB), qui associent ou associeront d'autres collectivités territoriales et les acteurs des politiques de biodiversité. Les unions régionales de CAUE deviennent des interlocuteurs privilégiés des conseils régionaux, des services déconcentrés de l'État en région et d'acteurs associatifs notamment organisés à cette échelle.

LIMITES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Quelques difficultés émergent.

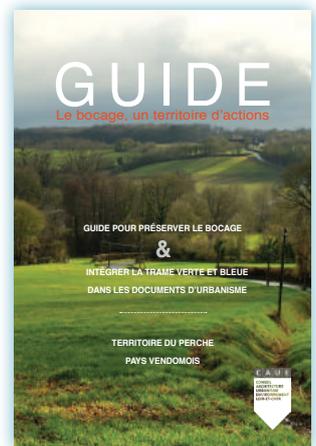
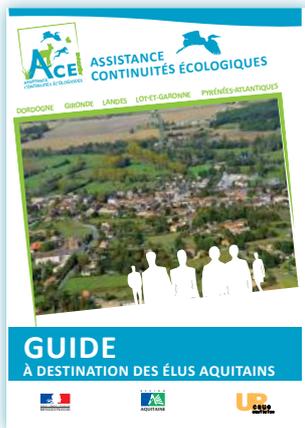
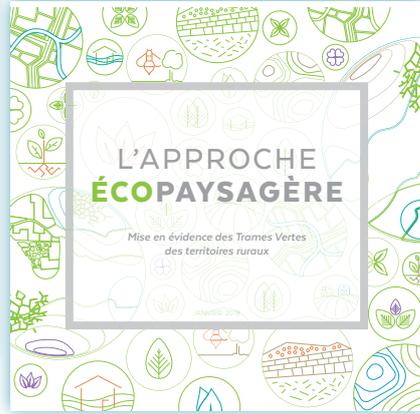
• **La perception des équipes en interne.** Le sujet biodiversité et trame verte bleue ne va pas de soi au sein des équipes. Il n'est pas toujours facile de diffuser une culture « biodiv » certains collaborateurs ne se sentant pas toujours concernés ou compétents. Les « embarquer dans l'aventure » demande parfois un important travail de sensibilisation en interne et des temps d'échanges entre les membres des équipes. Depuis l'AMI, plusieurs CAUE font en sorte que chaque salarié puisse intégrer les enjeux de la biodiversité ou a minima questionner des projets et actions qu'il accompagne.

• **L'évaluation des actions.** L'ensemble des actions menées n'a pas pu faire l'objet d'une évaluation systématique. Il s'avère parfois difficile de mesurer leur impact, en particulier le nombre de cibles touchées. Cette limite tient également à la nécessaire mise en œuvre de projets au long court dont les bénéfices ne sont pas nécessairement immédiatement mesurables

• **La spécificité de la plus-value.** Il n'est pas toujours aisé d'intervenir dans ce domaine. D'autres acteurs actifs sur le sujet de la biodiversité pourraient se sentir déposés de leur spécificité et de leurs expertises. Or, sur ce sujet, « on n'est jamais trop nombreux ». La question reste néanmoins de savoir « quelle juste place » trouver dans cet écosystème ? Comment faire pour jouer la carte du collectif et non celle de la compétition ? Les partenaires font preuve de moins de scepticisme ou d'inquiétude dès qu'ils ont perçu les avantages de la méthode CAUE.

• **Le portage politique en interne.** Quelques CAUE ont pu ressentir des « absences ou un déficit de soutien à certains maillons ». Défricher le sujet de la biodiversité et enclencher des actions structurantes demande un portage politique fort des conseils d'administrations.





3. UNE OFFRE DE SERVICES CAUE RENOUVELÉE



REÉINTERPRÊTER NOTRE LOI FONDATRICE AU REGARD DES DÉFIS ACTUELS ET À VENIR, POUR INVENTER L'ACTION DE DEMAIN

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES

Loi sur l'architecture de 1977

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement dans les conditions fixées à l'article 7 ci-dessous. » (Extrait art. 6)

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement dispose de droit de l'agrément mentionné à l'article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales.

Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. » (Extrait art. 7)

Code de l'urbanisme

« Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme. » (Extrait art. L121-7)

« Pour l'élaboration des propositions des prescriptions particulières de massif, les comités de massif peuvent recourir gratuitement, en tant que de besoin, aux services techniques de l'Etat ainsi qu'aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. » (Extrait article L122-25)

AVEC LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DE MAINTIEN D'UNE NATURE Y COMPRIS EN VILLE, LES CAUE REVISITENT OU ADAPTENT LEUR ACTIVITÉ

Ils s'autosaisissent du sujet, interpellent les acteurs en responsabilité et peuvent déployer une offre de services nouvelle auprès de leurs différents publics bénéficiaires.
(voir pages suivantes)

Auprès des collectivités locales et des services de l'État

AIDER A LA RÉFLEXION,
A LA DÉCISION
CONSEILLER
INFORMER
FORMER
SENSIBILISER

Le CAUE peut faire ou peut participer concrètement à ces actions

- Aide à la définition de stratégie et de politique territoriales intégrant les enjeux de nature et de biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols, la surchauffe urbaine, limitation du ruissellement, stockage des eaux pluviales, gestion des crues,, articulation agriculture-urbanisation...)
- Animation de débat public autour d'un projet ou d'une politique publique en faveur de la nature et la biodiversité
- Appel à projet sur les enjeux de nature et biodiversité
- Atelier à destination des élus sur ces enjeux
- Atlas de la Biodiversité Communale (cadre commun de connaissance de la biodiversité pour soutenir des initiatives dans ce domaine)
- Atlas du paysage
- Cahier de recommandations paysagères
- Formation des agents des services ADS à la prise en compte du paysage, de la nature
- Formation des agents des collectivités et de l'État sur la gestion différenciée des espaces verts, les fonctions du végétal et de l'eau en ville, l'intégration paysagère des zones d'activités
- Inventaire des espaces naturels et des végétaux remarquables
- Observatoire du paysage
- Orientation d'Aménagement et de Programmation dédiée au patrimoine naturel ou à la biodiversité et aux paysages et OAP intégrant la trame verte et bleue
- Opération Zéro Phyto
- Palmarès de la biodiversité
- Plan de paysage
- Prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et de planification PLU, PLUi, SCOT, SRCE...
- Veille à la participation d'une compétence Biodiversité dans les projets le nécessitant
- Visite de sites exemplaires en matière de nature et de biodiversité

Auprès des professionnels de la construction et de l'aménagement

INFORMER
CONSEILLER
FORMER
SENSIBILISER
STIMULER

Le CAUE peut faire ou peut participer concrètement à ces actions

- Appel à idées, appel à projets autour de la nature et de la biodiversité
- Conférences à destination des professionnels sur ces thèmes
- Formation des professionnels du secteur privé sur le paysage, la biodiversité (pédagogie autour des nouvelles lois, des nouvelles procédures, démarche de projet...)
- Visite de site exemplaire en matière de biodiversité et de nature
- Mise à disposition d'atlas départemental et régional du paysage, d'observatoire du paysage
- Mise à disposition d'inventaire des espaces naturels ou des végétaux remarquables d'un territoire
- Mise en réseau d'acteurs du paysage, de la nature et de la biodiversité
- Production de supports, de fiches pratiques sur le paysage
- Voyage d'études sur le paysage, la nature et la biodiversité

**Auprès des acteurs
de l'enseignement
et de la culture**

INFORMER
FORMER
SENSIBILISER

Le CAUE peut faire ou peut participer concrètement à ces actions

- Activité autour du paysage, de la nature et de la biodiversité à destination des scolaires
(Dans le cadre de programme d'Actions Educatives et Culturelles...)
- Mise à disposition des enseignants d'atlas départemental et régional du paysage, d'observatoire du paysage
- Mise à disposition d'inventaire des espaces naturels ou des végétaux remarquables d'un territoire
- Opération Enfants du Patrimoine avec des activités autour de paysages ou de nature remarquables
- Production de supports, d'outils pédagogiques autour du paysage, de la nature et de la biodiversité pour les enseignants.

**Auprès des particuliers
et du grand public**

CONSEILLER
ÉDUQUER
FORMER
SENSIBILISER

Le CAUE peut faire ou peut participer concrètement à ces actions

- Activité autour du paysage et de la biodiversité à destination des familles, des publics jeunes hors temps scolaires
- Café débat
- Circuit, parcours d'interprétation de la TVB
- Colloque autour des enjeux de la nature et de la biodiversité
- Conférence-débat
- Conseil aux particuliers intégrant la dimension paysagère d'un projet
- Exposition
- Jeu
- Médiation
- Ouverture du centre de ressource du CAUE
- Publication
(guide, fiche pratique autour de la limitation des entrants...)
- Vidéo

4. QUELQUES CONSEILS

Un portage politique assumé.

Le directeur du CAUE et le président, soutenu par son CA, peuvent porter le projet en inscrivant ces sujets dans une stratégie plus large et lisible pour les élus et les administrateurs.



Tout est bon pour parler de nature.

Écologie du paysage ou aménagement urbain, changement climatique ou architecture, social ou santé, et surtout territoire, toutes les entrées sont bonnes pour parler de nature et de biodiversité, que ce soit dans un bâtiment écologiquement conçu, dans un PLU qui s'enrichit de trames vertes et bleues qui ne figurent pas au SRCE, ou encore lors d'un travail sur la préservation du bocage.



Se rapprocher du monde de la recherche.

La biodiversité appelle une expertise académique naturaliste. Son champ mobilise également les sciences sociales et cognitives. Certains projets nécessitent de s'entourer d'écologues, mais aussi de sociologues et spécialistes du comportement, de géographes et d'historiens...

Choisir ses mots pour faire mouche.

Le mot « nature » avec son ancrage sociologique fort, est souvent mieux perçu, mieux entendu que le vocable « biodiversité » plus scientifique et parfois ressenti comme technocratique. Les termes caractérisant différents paysages (bocage, mares, piémont...) favorisent les échanges et la sensibilisation.

Aller de la parcelle à l'échelle régionale.

Les CAUE gagnent à être identifiés à ces différents niveaux et à renforcer les stratégies multi-territoriales.



Rassurer les équipes.

Dans les CAUE la biodiversité doit être prise en compte de manière fonctionnelle et systémique. La trame verte et bleue oblige à dépasser la vision descriptive et symbolique traditionnelle du paysage pour aller vers une approche plus scientifique. Ceci peut induire l'inquiétude des équipes. Il ne s'agit pas d'être expert en biodiversité, mais d'être capable d'intégrer au mieux cette dimension dans les projets territoriaux. Et ce, en proposant un accompagnement en tant que « constructeurs de solutions locales intégrant une approche multidisciplinaire transversale, en s'appuyant sur des experts si nécessaire ».



Questionner l'opportunité d'une compétence « environnement ».

Comme le « U » s'est déployé fortement à partir des années 1990 dans les équipes CAUE, cette mobilisation réussie autour de la biodiversité peut aussi être l'occasion de s'interroger sur la traduction Métier de la dernière lettre de notre sigle. Certains CAUE ont déjà investi par exemple la question de l'eau, des déchets, de la prévention des risques naturels... Aussi, à la faveur de cet AMI et sans perdre de vue la vocation du CAUE, une question peut se poser autour de l'approche environnementale du CAUE et de la ressource humaine nécessaire (environnementaliste, écologue...). Avec une dimension à la fois technique et culturelle, très transversale, celle-ci pourrait compléter les compétences existantes et renforcer l'activité du CAUE. Ce serait alors un choix stratégique avant d'être économique qui se pèserait aussi en fonction des besoins du territoire, des acteurs en place et d'une réflexion prospective.



Lauréats de l'AMI : personnes ressources à contacter pour vos questions

Auvergne-Rhône-Alpes

Florence Fombonne-Rouvier, directrice, CAUE de la Savoie
Courriel: f.fombonnerouvier@gmail.com

Centre-Val de Loire

Nina Fenateu, chargée d'études, CAUE de Loir-et-Cher
Courriel: paysage@caue41.fr

Guadeloupe

Jack Sainsily, directeur, CAUE de Guadeloupe
Courriel: sainsily.j@caue971.org
Sonia Joseph, animatrice de la fonction conseil environnement, CAUE de Guadeloupe
Courriel: joseph.s@caue971.org

Île-de-France

Valérie Kauffmann, directrice, CAUE de l'Essonne
Courriel: vkauffmann@caue91.asso.fr

Nouvelle-Aquitaine

Céline Massa, déléguée régionale, Union régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine
Courriel: contact@urcaue-na.fr
Yannick Coulaud, écologue, CAUE Dordogne, chef de projet ACE Union régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine
Courriel: y.coulaud@cauedordogne.com

Occitanie

Philippe Labaume, délégué régional, Les CAUE d'Occitanie
Courriel: p.labaume@les-caue-occitanie.fr
Mathieu Larribe directeur, CAUE du Lot
Courriel: mlcaue46@wanadoo.fr

Pays-de-la-Loire

Benoit Marie, directeur, CAUE de Vendée
Courriel: benoit.marie@caue85.com
Jean-Pierre Ducos, directeur, CAUE du Maine-et-Loire
Courriel: jp.ducos@caue49.com

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nathalie Rolland, paysage et espace public, CAUE de Vaucluse
Courriel: nathalierolland@caue84.fr
Emmanuelle Lott, conseillère territoriale, CAUE des Bouches-du-Rhône
Courriel: e.lott@caue13.fr

FNCAUE

Caroline Rigaud, chargée de mission
Courriel: caroline.rigaud@fncaue.fr

Ressources documentaires

Site de la FNCAUE

Page biodiversité : <http://www.fncaue.com/biodiversite/>

Page AMI : http://www.fncaue.com/retour_seminaire-espace-de-biodiv-trame-verte-bleue-montpellier-6-fevrier-2018/

Site du ministère de la transition énergétique et solidaire

Page biodiversité : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-enjeux>

Plan biodiversité : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite>

Site de l'Agence française pour la biodiversité

<https://www.afbiodiversite.fr/>

Site de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité

<http://www.fondationbiodiversite.fr/fr/>

Ont participé à l'atelier de capitalisation :

Clément Briandet (CAUE 91), Yannick Coulaud (CAUE 24), Nina Fenateu (CAUE 41),

Florence Fombonne-Rouvier (CAUE 73), Valérie Kauffmann (CAUE 91) et Mathieu Larribe, (CAUE 46).

Animation de l'atelier : Caroline Rigaud (FNCAUE) et Julie Merckling.

Document réalisé à partir de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) et des séminaires « Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale » de février 2017 à et mars 2018 à Montpellier, et de l'atelier de capitalisation rassemblant les 8 équipes lauréates à Paris le 4 septembre 2018.

© FNCAUE 2019